



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DÉCEMBRE 2007

L'an **DEUX MILLE SEPT** et le **SIX DÉCEMBRE**, le Conseil Municipal de la Commune d'AGDE s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du Maire.

Présents : MM. et Mmes D'ETTORE, FREY, COUQUET, KELLER, MARTIN-PAGES, MOUYSSSET, TOBENA, VIBAREL, CALVET, BENTAJOU, OLLER, MESPOULET, THOMASSET, BECHAUX, LAMBIES, GRILLET, DRUILLE, ANTOINE, SALGAS, SPASOV, BAUDET, DENOLLY, LABATUT, BOUSQUET, CHEVESTRIER, DENESTEBE, IGNATOFF.

Mandats :

Mme BANNY
Melle BEL
Mme SURJOURS

Mandataires

M. D'ETTORE
M. CALVET
Mme DENOLLY

Absents :

M. JOVER
M. MUR
M. PASSERIEUX

Secrétaire de séance :

M. FREY

- Appel des membres du Conseil Municipal,
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 Novembre 2007,
- **Une question orale de M. DENESTEBE** : question sur le personnel communal,
- **M. FREY** a été désigné secrétaire de séance à l'**UNANIMITE**.

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2008

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ainsi sont présentés les principales orientations et les choix fondamentaux de politique budgétaire à retenir pour le Budget Primitif 2008 de la Ville.

I – STRATEGIE FINANCIERE :

Le Budget Primitif s'inscrit dans le cadre de la stratégie financière que s'est fixée la Ville depuis six ans. Cette stratégie est basée rappelons le sur :

- la maîtrise de la pression fiscale avec la volonté de la réduire chaque fois que les équilibres financiers de la Ville le permettent ce qui a été le cas en 2006 et 2007,

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette maîtrise est le résultat d'une gestion rigoureuse et d'un contrôle des dépenses des services tout en assurant un niveau de prestations et des services aux agathois de qualité et en constante amélioration,

- la priorité donnée à l'investissement à la fois pour maintenir et améliorer notre patrimoine et nos équipements tout en réalisant des investissements structurants et de nouveaux équipements pour répondre aux besoins des agathois et favoriser notre développement,

- la maîtrise de l'endettement après la baisse de l'encours de la dette pendant 6 années consécutives, permettant de préserver nos capacités financières pour l'avenir.

II – LE BUDGET PRINCIPAL 2007 :

a) Dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (011) évolueront environ de 700 000 € par rapport au BP 2007. Il ne s'agira pas de dépenses supplémentaires mais de l'inscription comptable sur ce chapitre de fonctionnement du partenariat public privé de l'éclairage public qui était antérieurement imputé en partie en investissement.

Les frais de personnel augmenteront d'environ 3,8 %.

Les charges financières augmentent par rapport au BP 2007 de 400 000 € environ du fait de la remontée des taux. Les subventions et reversements augmenteront de 2,4 % dûs à une hausse des subventions, à l'OMT, au CCAS et à la Caisse des Ecoles.

b) les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement enregistrent :

- une hausse de 5,5 % pour les produits des services,
- une hausse de l'ordre de 1,2 % des produits des taxes et des produits fiscaux,
- une augmentation de dotations et participations de 4,8 %
- une baisse des produits de gestion courante car il n'y a pas reprise des excédents de fonctionnement.

c) L'investissement

Le remboursement de l'annuité en capital de la dette, s'élèvera à près de 5 240 000 K€, en baisse du fait de la baisse de l'encours.

Les investissements nouveaux inscrits au BP resteront à un niveau élevé en 2008 atteignant pratiquement 10 000 000 € environ auxquels se rajouteront ultérieurement les reports 2007.

L'épargne dégagée en fonctionnement contribuera à financer les investissements nouveaux tandis que l'encours de la dette en 2008 restera contenu, après six années de baisse.

III – LES BUDGETS ANNEXES

1 – Budget annexe de l'eau

Le taux de la surtaxe demeure inchangé.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement augmentent d'environ 1 %.

Les investissements, à hauteur de 900 000 €, porteront sur la rénovation et sur l'extension des réseaux d'eau et la gestion durable de la ressource en eau.

2 - Budget annexe de l'assainissement

Comme pour l'eau, le taux de la surtaxe demeure inchangé.

Les dépenses et recettes de fonctionnement évoluent d'environ 1 %.

Les investissements prévus en 2008, de l'ordre de 1 700 000 €, comprendront la fin des dépenses pour l'unité de séchage des boues et une grande partie des crédits de paiement de l'Autorisation de programme P PA 0601 : extension des réseaux d'assainissement (secteurs Baluffe – Guiraudette – Littoral).

3 – Budget annexe du golf

Les dépenses de gestion augmenteront d'environ 2,7 % tandis que les produits du service sont prévus en hausse de plus de 3 % avec un virement à la section d'investissement de près de 200 000 € permettant de maintenir un niveau d'investissement de l'ordre de 170 000 € sans emprunter. Ces investissements concerneront essentiellement la réfection de l'entrée du bâtiment du golf et l'achat de gros matériels d'entretien.

4 – Budgets annexes des ZAC

Les budgets annexes reprennent les écritures des ventes restant à réaliser. Le budget de la ZAC RICHELIEU-ROCHELONGUE reprend en compte les écritures pour le loyer 2008 d'AQUALAND et l'annuité d'emprunt correspondant à l'acquisition des terrains d'Aqualand.

5 – Budget annexe PAE des CAYRETS

La ville subventionne ce budget pour couvrir les intérêts de la dette.

Les travaux d'investissement en 2008, à hauteur de 430 000 €, seront effectués en voirie, plantations et espaces verts, financés par les recettes de participations des constructeurs.

Le Conseil Municipal a pris acte.

2. D.S.P. Restauration scolaire et municipale : Avenant n°13

Un Traité de concession a été passé avec la société Avenance Enseignement et Santé pour la Restauration Scolaire et Municipale et a été adopté par délibération en date du 06 avril 1992.

Conformément au traité de concession, le contrat doit se terminer le 30 avril 2008 après quinze années d'exploitation.

Afin de préserver la continuité du service public dans son homogénéité durant toute la prochaine année scolaire 2007-2008, nous souhaitons prolonger l'actuelle délégation de service public au dernier jour de celle-ci, soit au 02 juillet 2008.

Par ailleurs, compte tenu de cette prolongation, de la fin de l'amortissement de « la table des saveurs » et de la révision automatique des prix en janvier 2008, les parties souhaitent mettre en place le nouveau bordereau de prix applicable à compter du 1er septembre 2007 et ce jusqu'à la fin de la nouvelle échéance contractuelle.

D'autre part, les parties souhaitent acter de l'accord intervenu en octobre 2007 relatif à la taxe professionnelle.

De ce fait il est proposé au Conseil municipal : d'adopter l'avenant numéro 13 joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, **A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS : 29 POUR – 1 ABSTENTION (M. DENESTEBE)** d'adopter l'avenant numéro 13 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°13 qui acte ce changement.

Le Président de séance
Gilles D'ETTORE



Le Secrétaire de séance
Sébastien FREY

